

ACTION COLLECTIVE AUTORISÉE CONTRE LES FRÈRES DE LA CHARITÉ

La Cour supérieure du Québec a rendu, le 24 janvier 2023, un jugement autorisant une action collective contre les **FRÈRES DE LA CHARITÉ** portant le numéro **500-06-001165-212**.

Cette action collective vise à obtenir une indemnisation pour toute personne victime d'agression sexuelle de la part d'un membre religieux, d'un employé laïc ou d'un bénévole des **Frères de la Charité**.

Le représentant de tous les membres du groupe, Gilles Clavet, est l'héritier du demandeur A.B., et ce dernier a lui-même été victime d'agression sexuelle d'un religieux des **Frères de la Charité**, au Collège Saint-Frédéric, à Drummondville.

L'ACTION COLLECTIVE S'ADRESSE À VOUS SI :

1. Entre **1940** et **aujourd'hui**;
2. Vous avez été victime d'une ou de plusieurs **agression(s) sexuelle(s)**;
3. Commise(s) par un membre religieux, un employé ou un bénévole laïc ou religieux des **Frères de la Charité**;

Voici des **exemples** de lieux où les **Frères de la Charité** ont déjà été présents (**liste non exhaustive**) :

École Mont Saint-Antoine (Montréal)	École Pie-X (Sherbrooke)
Collège Saint-Bernard (Drummondville)	Collège Mont Saint-Bernard (Sorel)
Collège Saint-Frédérique (Drummondville)	Académie du Sacré-Cœur (Sorel)
École Saint-Wilbrod (Hébertville)	Académie Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (Saint Georges)
Juvénat (Beauport)	École supérieure (Saint Georges)
École primaire des garçons (Saint-Fulgence)	École primaire des garçons (Sainte-Ursule)
École Saint-Ambroise (Chicoutimi)	ENTRE AUTRES...

Si vous remplissez ces conditions, communiquez avec nous afin que nous puissions vous informer de vos droits et vous tenir au courant au fur et à mesure de l'évolution de l'action collective.

L'inscription est **gratuite** (aucun frais d'avocats) et **confidentielle** (l'inscription est anonyme).

POUR CEUX QUI PRÉFÈRENT S'EXCLURE DU GROUPE

Si vous ne souhaitez pas faire partie du groupe, il est nécessaire que vous envoyiez un avis au Greffe de la Cour supérieure, Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1B6, **au plus tard dans les 30 jours du présent avis.**

Si vous avez déjà intenté une poursuite individuelle contre les **Frères de la Charité** afin d'obtenir une indemnisation pour une agression sexuelle commise par un de leurs membres religieux ou laïc ou bénévole, vous êtes exclu du groupe. Pour pouvoir en faire partie, vous devez vous désister de cette poursuite individuelle **au plus tard dans les 30 jours du présent avis.** Les personnes qui sont exclues du groupe ne peuvent bénéficier d'un éventuel jugement ou entente de règlement qui accorderait une indemnisation aux membres du groupe.

**ARSENAULT
DUFRESNE
WEE AVOCATS**

POUR PLUS D'INFORMATIONS ou POUR S'INSCRIRE :

ARSENAULT DUFRESNE WEE avocats, s.e.n.c.r.l.
3565, rue Berri, suite 240, Montréal (QC) H2L 4G3
Courriel : actioncollective@adwavocats.com
Téléphone : (514) 527-8903
<http://adwavocats.com/fdlc.html>

**CET AVIS AUX MEMBRES ABRÉGÉ A ÉTÉ APPROUVÉ PAR L'HONORABLE PIERRE NOLLET, J.C.S.
EN CAS DE DISPARITÉ ENTRE L'AVIS ABRÉGÉ ET L'AVIS AUX MEMBRES COMPLET, LE TEXTE COMPLET PRÉVAUT**